

Location de la Salle Communale La Baraque Saint-Jean

Mairie de Tauriac de Naucelle

Tél 05 65 47 06 26

email : mairiedetauriacdenaucelle@hotmail.fr

Nom :	Prénom :
Tél :	mail :
Date du contrat :	

Location pour le

Prix : **30.00€** (chauffage compris)

Un chèque de **caution de 150.00€** devra être versé lors de la remise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes située dans la salle des fêtes, et accepte le contrat de location suivant :

- La location est pour une durée maximum de 2 jours.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et **Mr Gilles DRUILHE** devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : **parking devant la salle, derrière la salle et éventuellement devant le local de la chasse (le chemin d'accès devra être laissé libre, ne pas stationner devant la porte du local de la chasse ainsi que devant les portails de la CUMA.**
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier contenu dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, seront laissés propres.
- Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**
- Tous les déchets seront triés puis mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers prévus à cet effet situés derrière le local de la chasse.
- Les cartons propres seront déposés dans la poubelle jaune.
- Les bouteilles en verre seront déposées **dans le container spécifique situé derrière le local de la chasse.**
- Tout dysfonctionnement du système de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

Pour la remise des clés, téléphoner à Mr DRUILHE GILLES au 06.60.92.21.80, la semaine précédente la location, pour fixer un rendez-vous.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre du Trésor Public

Fait à Tauriac de Naucelle le :

Bon pour accord

Signatures

Le locataire,

Le Maire,